



Mode d'emploi : Portail unique d'accès aux applications de l'Etat de Fribourg

Information pour les communes

Ce guide décrit les étapes pour se connecter au portail unique d'accès. Les collaborateurs peuvent ainsi accéder à la plateforme qui regroupe les applications mises à disposition par l'Etat de Fribourg.

Etape 1 : Comment se connecter au portail

1. Ouvrez une nouvelle fenêtre en mode **navigation privée** pour éviter toute interférence avec d'autres identifiants. Vous pouvez utiliser le raccourci clavier Windows : CTRL+Maj+N.
2. Introduisez l'adresse internet (URL) du portail d'accès dans votre navigateur web : portail.fr.ch
3. Saisissez votre adresse e-mail professionnelle et nominative, puis votre mot de passe. En cas de difficulté avec votre mot de passe, veuillez contacter votre service d'assistance informatique.

Se connecter

someone@example.com

Votre compte n'est pas accessible ?

Retour Suivant

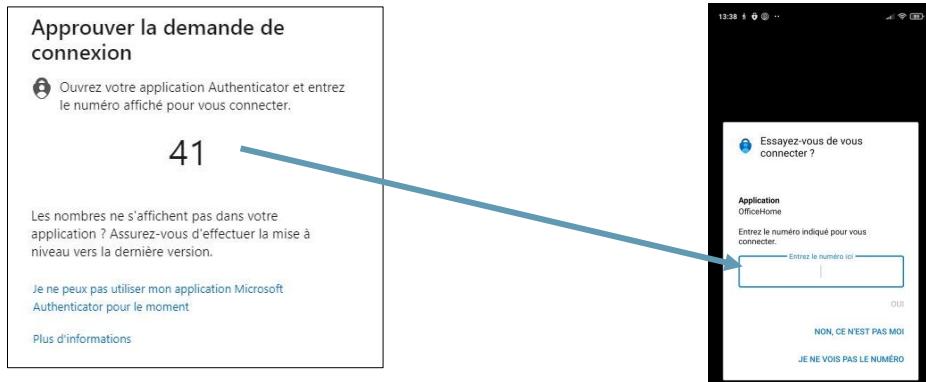
Microsoft

Entrez le mot de passe

J'ai oublié mon mot de passe

Se connecter

- Pour vous authentifier, un numéro s'affichera sur votre écran et vous devrez l'insérez dans l'application **Microsoft Authenticator** sur votre téléphone.



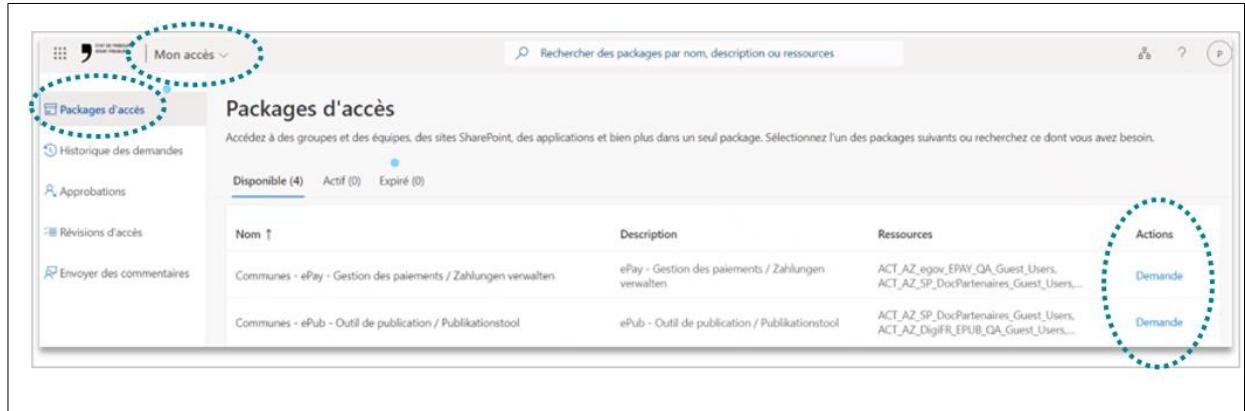
Si vous ne disposez pas de l'application Microsoft Authenticator, insérez le code que vous avez reçu par SMS dans l'interface de connexion.

- Parfait, vous êtes connectés au portail unique d'accès !

Etape 2 : Demande d'accès des collaborateurs

En tant que collaborateur, il est nécessaire de demander des accès pour pouvoir utiliser les applications dont vous aurez besoin.

- Connectez-vous sur le portail d'accès (voir Etape 1), en vous assurant d'être dans le menu « Mon accès » et dans le sous-menu « Package d'accès ».



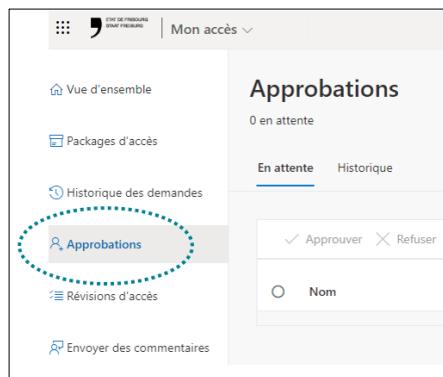
- Cliquez sur « Demande » pour demander accès aux packs d'applications nécessaires dans le cadre de vos fonctions.
- Les apprivateurs de votre organisation recevront une notification par e-mail pour valider votre demande. Dès que l'un d'entre eux aura validé votre demande, vous serez notifié par e-mail.

Etape 3 : Approbation des demandes d'accès

Pour chaque demande d'accès, les approuveurs recevront un e-mail de Microsoft Azure pour approuver les accès. En cliquant sur le bouton « Approver ou refuser la demande » dans cet e-mail, l'approuveur sera automatiquement redirigé vers le portail d'accès.

L'approuveur a également la possibilité d'approuver les demandes en se connectant directement au portail d'accès.

Dans tous les cas, il devra accéder au sous-menu « Approbations » pour finaliser la validation des demandes en attente.



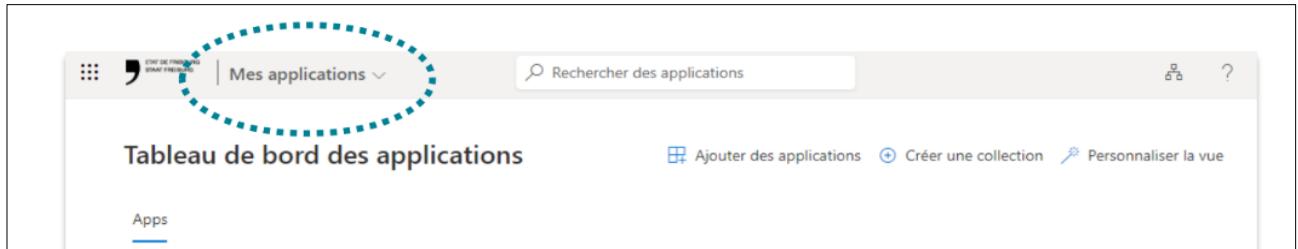
L'approbation d'un seul des deux approuveurs est suffisante.

Notes :

- Ces demandes de validation sont valables uniquement durant 14 jours. Passé ce délai, l'approuveur n'a pas validé la demande, le processus doit recommencer.
- Les envois automatiques de mails lors des demandes, peuvent prendre quelques minutes, ceux-ci ne sont pas instantanés.

Etape 4 : Accès aux applications

Lorsque vos demandes ont été validées, vous pouvez accéder aux applications en sélectionnant « Mes applications » dans le menu déroulant supérieur.



Besoin de plus d'aide ? [Visitez nos formations digitales.](#)

Si malgré tout, vous rencontrez des difficultés, veuillez consulter votre plateforme d'assistance via le lien suivant : [DIGI-FR](#). Lorsque vous effectuez votre demande, veuillez indiquer le nom de votre commune, votre nom et prénom, l'identifiant utilisé, l'étape de ce mode d'emploi qui vous a posé problème, ainsi qu'une capture d'écran complète où l'adresse internet (URL) dans votre navigateur est bien visible.

Le Service de l'informatique et des télécommunications

ETAT DE Fribourg

STAAT FREIBURG

